



OPINIONS

Le journal apolitique de Débat & Vous

N° 5 Novembre 2007

Opinions - Débat & Vous

Edito

La nouvelle noblesse

Fut un temps où la réforme portait un autre nom. Mais la réforme a la vie dure. Elle est pourtant de celles qui donnent le meilleur d'elles-mêmes, et pour la bonne cause. Docile, elle sait se faire apprécier de la majorité. Prude, elle ne se montre que lorsqu'on l'attend vraiment. Forte, elle a les moyens de changer les choses. Seulement voilà, elle a ses ennemis. La réforme, qui se verrait bien butiner sur les champs de l'immigration, des régimes spéciaux, de l'école ou de l'université, pourquoi pas ?! a ses prédateurs. Elle vole, se pose, s'enfuit. Elle sait se battre, et ce n'est pas faute d'appui. Mais ses forces, elles aussi, s'épuisent. Et bien souvent elle doit se replier, elle qui, pourtant, ne porte sur ses ailes que de bonnes intentions.

La faute à qui ? La conclusion pourrait être facile et l'on aurait tôt fait de s'emporter. La sympathie que nous inspire la réforme est mise en exergue par l'exaspération que peuvent créer ses principaux détracteurs. Et pour cause ! Elle a bon dos, la France qui se lève tôt, quand c'est pour aller se refroidir sur les quais d'une gare vide de trains, ou à l'entrée d'amphis coincés par un fatras de chaises. Ces régimes spéciaux qui, aujourd'hui même, animent la polémique sociale et figent le rail ne sont que le plaisir de certains. Les autres ? Ils ne sauraient défendre les intérêts de ceux qui cotisent jusqu'à 60 ans et se retrouveront un jour avec une retraite non provisionnée que jusqu'à ce que le ratio volonté d'équité/désagrèments liés à mouvement social ne passe sous la barre du 1.

Difficile dès lors de savoir qui d'entre le gréviste et la réforme a le plus son mot à dire. On aurait tendance à croire que trop c'est trop. Mais qui pourrait affirmer qu'à la place de ceux qui rattrapent les jours fériés tombés un dimanche, il ne se serait pas battu pour défendre ce qui lui reste de privilèges ? Fut un temps où la réforme portait un autre nom. Elle s'appelait Révolution. Et elle a su, un jour, imposer ce qui lui semblait bon pour l'avenir de son pays. Quitte à créer des Robespierre...

Jean Valfort (E2)

Sommaire

D&V
Débat & Vous

Rédaction

Jean Valfort
rédacteur en chef

Julie Seydoux, Romain Rozmanowski
maquette

Marion Lacroix, Benjamin Serrand, Radu Calin, Romain Rozmanowski, Marion Massiot, Benjamin Magassa, Jean Valfort
relecture

Débats

Les tests ADN : pour ou contre ? p.2-5
La commission Attali p.6-9

France

Grèves... quelles attentes, quelle politique ? p.10-11
La gestion d'un conflit... p.12-13
France-Maroc p.14-15
Les Français, peuple gâté ? p.16
Une rupture politique ? p.17
Ségolène Royal p.18
Les lois mémorielles p.19

International

Mini-traité, quel futur pour la constitution européenne ? p.20
Voyage au centre de la terre p.21-22

Une loi banale ?

Ou pourquoi la nouvelle loi sur l'immigration nous dérange...

Samedi 6 octobre, notre premier ministre a déclaré que l'amendement Mariani n'était qu'un « détail » de la loi Hortefeux et que la polémique actuelle masquait l'essentiel de son contenu. La négation des principes de la République n'a pourtant rien d'un simple « détail », même si elle tient en un sous-paragraphe de notre législation.

Les personnes « pour » l'amendement Mariani sont celles qui sont lassées d'une immigration incontrôlée ou mal contrôlée. Or, rappelons ici que la question n'est pas « faut-il limiter le regroupement familial ? », mais « faut-il avoir recours à l'empreinte génétique pour sélectionner les personnes autorisées à invoquer le regroupement familial ? ». Quand bien même cette mesure serait bonne en finalité, les moyens utilisés ne sont pas nécessairement légitimes. Mais comme nous avons affaire à une procédure d'urgence, ce problème a malheureusement été éludé par une partie de nos représentants.

Notre pays a reconnu en droit l'institution familiale comme une institution sociale et non pas seulement génétique. Si on considère l'ADN comme un « moyen supplémentaire » de prouver son identité, alors il existe une inégalité de traitement entre les différents types de famille, au détriment de la filiation dite so-

ciale. Cela est gravement discriminatoire !

Mais il y a plus, cette priorité donnée à la filiation génétique va à l'encontre des valeurs d'une démocratie moderne. Franco Frattini, vice-président de la Commission Européenne, souligne que la législation européenne autorise la pratique des tests ADN, certes, mais qu'elle « *laisse beaucoup de liberté aux Etats membres [...] et notamment le soin de définir la manière selon laquelle ils établissent le lien familial* ». Cette liberté a été mal gérée par notre gouvernement dont la manière de définir la famille est visiblement la descendance de sang. Inutile de dire que cette aberration a été condamnée par le Comité Consultatif National d'Ethique selon lequel : « *l'erreur est de laisser penser qu'en retrouvant le gène, la filiation serait atteinte. La filiation passe par un récit, une parole, pas par la science. L'identité d'une personne et la nature de ses liens familiaux ne peuvent se réduire à leur dimension biologique.* » M. Mariani se serait-il trompé ?

Par ailleurs, les tests ADN, dans cette loi, ne sont certainement pas un outil facultatif, mais ils deviennent la norme. Tout le monde s'accordera pour dire que notre gouvernement ne cherche pas à faciliter le regroupement familial, comme l'affirme M. Mariani avec une hypocrisie évidente. Au contraire, les tests ADN sont desti-

nés à limiter les regroupements en luttant contre les abus, et sont pour cette seule raison en conformité avec la législation européenne : « *les Etats membres peuvent procéder à des contrôles spécifiques lorsqu'il existe des présomptions fondées de fraude ou [...] d'adoption de complaisance* » (directive de 2003). Les tests doivent donc leur existence à la suspicion de fraude a priori pour les candidats au regroupement familial (et c'est pourquoi, Noël Mamère trouve que la nouvelle loi "est directement inspirée par cet état d'esprit qui fait de l'immigré un bouc émissaire"). Finalement, même si les tests sont facultatifs, de fait, les dossiers sans information génétique seront emprunts de suspicion. L'ADN, alors, n'est plus un outil mais une norme.

Que dire de l'intrusion dans la vie privée des personnes concernées ? L'identité ne se résume pas à un code génétique, même si cette loi tend à nous faire accepter le contraire. Il est illégitime d'exiger des preuves génétiques de la part des immigrés : l'ADN, en France, est une information qui ne peut être utilisée que dans le cadre d'une procédure juridique ou médicale d'après la loi bioéthique de 1994, qui est une originalité de notre pays en matière éthique (pure ineptie, donc, que de nous comparer avec nos voisins !). On parle ici de crimes, de délits, ou de raisons médicales ; banaliser les tests ADN dans des procédures

réservées aux immigrés est donc inacceptable. Là encore, le CCNE est clair et insiste sur « *la dimension profondément symbolique dans la société de toute mesure qui demande à la vérité biologique d'être l'ultime arbitre dans des questions qui touchent à l'identité sociale et culturelle* ». Intrinsèquement, ce conseil doit être consultatif car il se nuirait à lui-même s'il dictait des positions éthiques à adopter. Néanmoins, il représente un signal d'alarme et il ne faut pas être grand philosophe ou professeur en médecine pour comprendre que les identifications génétiques pourraient finir par se généraliser et risquer « *d'inscrire dans l'univers culturel et social la banalisation de l'identification génétique avec ses risques afférents de discrimination* ». Evitons, donc, d'étendre la pratique des tests génétiques, et surtout de les proposer avec autant de bienveillance aux étrangers. Enfin, pour ceux qui pensent encore que le risque est à prendre et que l'efficacité a un prix, François Goulard, député UMP, rappelle que « *les tests génétiques sont presque impossibles à réaliser dans nombre de pays d'émigration* ».

Alors, que faire ? Il serait préférable à long terme de favoriser le développement d'un état civil dans les pays qui n'en n'ont pas, afin d'enregistrer les naissances et d'explicitier les droits familiaux des individus, plutôt que de compter sur une loi onéreuse et profondément injuste. En effet, les pays où l'administration est défaillante sont précisément les pays d'origine des immigrés concernés par la loi Mariani. Aider à construire de vrais états civils, voilà une mesure ciblée, durablement positive, et surtout profitable à *tous* (« coopération », nous avons entendu ce mot dans un certain discours d'investiture...).

Reste que la moitié des Français sont « pour » la loi de Mario car leur pays croule sous le poids des immigrés mais un héros est là pour résoudre ce problème à coup d'étoile magique qui clignote et rend invincible... L'exagération est faible car ce qui plaît, au fond, dans l'ADN, n'est-ce pas la promesse d'une ultime vérité, d'une exactitude scientifique, d'une loi fondamentale et inexorable, en somme, de quelque chose de magique ?

Le meilleur argument des pro-Mariani (c'est-à-dire le plus convaincant s'il en est) est que nous sommes submergés par l'arrivée massive d'étrangers. Même si le bien-fondé de cette affirmation n'est pas discuté ici, cette vision populaire des flux d'immigration, qui ressemble fortuitement à un vieux thème électoraliste, est intéressante : elle doit nous rappeler que le danger des extrêmes n'est pas la croissance de leur audience, mais la pénétration de leurs idées dans les partis traditionnels, et la *banalisation* de ces idées. Pour Pierre Henry, directeur général de Terre d'Asile, François Fillon "*a sciemment fait monter les enchères pour mieux agréger autour de lui toute une frange de l'électorat qui se réfugiait dans le vote Front national*". De toute évidence, la banalisation a bien lieu : elle a poussé nos législateurs à opter pour une mesure sans juger en conscience de son impact social, éthique et symbolique. Alors, lorsqu'on entend dire que donner son ADN pour entrer dans un pays n'est qu'un « détail » et qu'il est vain de discuter de ce passage parmi tant d'autres, il faut dire : « Non ! Cette loi n'est pas *banale* ! ».

Julie Seydoux (E1)

Tu veux écrire dans Opinions ?

N'hésite pas à nous contacter :

jean.valfort@gmail.com

Rédacteur en chef

martin.jaunait@essec.fr

Président D&V

D&V
Débat & Vous

Le temps des cerises.

L'opposition a la dent dure. L'objectif du gouvernement actuel, pourtant clairement affiché avant et pendant la dernière campagne présidentielle, et qui a accessoirement servi au candidat de l'UMP pour accéder à l'Élysée, était et reste simple : passer d'une immigration subie à une immigration choisie. Sans nous attarder sur la controverse qui plane autour de la possible démagogie d'un tel slogan, nous sommes cependant en droit de nous interroger sur les velléités de notre gauche moribonde. Elle qui ne s'inquiète pas de saisir le Conseil Constitutionnel à propos de réformes pourtant plébiscitées à deux reprises maintenant par la population française (lors du scrutin présidentiel et en s'exprimant aujourd'hui à 49% pour la réalisation de tests ADN dans le cadre du regroupement familial) devrait quand même avoir quelque chose à dire. Ne serait-ce que pour ne pas endosser le rôle peu glorieux de contestataire passif. Seulement voilà ; ces tests ADN qui font décidément couler beaucoup d'encre ne réveillent que de vieilles chimères : celles d'une gauche sensible à la dignité humaine et d'une droite qui ne l'est pas.

La version édulcorée du projet de loi proposé par Monsieur Campiani, député UMP, et aujourd'hui validée par l'Assemblée Nationale et le Sénat n'a pourtant pas grand-chose à voir avec ce nouveau mur de Berlin que certains veulent voir à l'approche des frontières françaises. Rappelons que l'idée est aujourd'hui d'offrir la possibilité aux personnes quittant des pays où l'état civil présente

des carences - ou est inexistant - de prouver leur lien de parenté grâce à un test rapide et 100% efficace. Non seulement facultatif, le voilà gratuit ! Qui pourrait dès lors douter du fait que le contribuable français a le cœur dans la main ? Plus de trente ans après s'être inquiété du sort de ces immigrés vivant sans leur famille, le voilà prêt à offrir à ceux qui le souhaitent la clé de leur séjour dans l'hexagone. L'image inhumaine de la mesure commence déjà à perdre des plumes...

Justifier une telle prise de précautions ? La chose est simple. La droite qui a créé le regroupement familial sait, l'expérience aidant, tirer des conclusions des lacunes de ses mesures. L'immigration est aujourd'hui familiale. Sur 165 000 titres de séjours délivrés chaque année, 95 000 le sont pour cette raison. Et en provenance toujours plus nombreuse des pays d'Afrique du Nord et Subsaharienne. Or le Ministère des Affaires Étrangères estime que 30 à 80 % des actes présentés et vérifiés sont frauduleux dans des pays tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, les deux Congo, le Togo, Madagascar ou les Comores. Pour citer un rapport du Sénat : « *Cette fraude touche les actes d'état civil et les jugements (destinés à combler l'absence d'un acte) : toute pièce officielle n'est pas pour autant authentique et peut être à l'origine d'erreurs majeures dans les identités, les liens de filiation et de parenté (exemple du regroupement familial). Pour l'année 2006, le taux d'actes faux ou de complaisance se situait à Abidjan entre 65 % et 75 % des actes d'état civil présentés à*

l'appui des dossiers de visas. Au Sénégal, les registres d'état-civil n'étant pas clos en fin d'année, de nombreux actes sont dressés le 31 décembre (parfois même un dimanche, jour férié au Sénégal) : cette pratique vise à inclure parmi les bénéficiaires d'un regroupement familial des enfants d'autres filiations, neveux ou cousins, par exemple. » Premier point qui suscite donc l'étonnement lorsqu'on imagine que certains ont reproché au projet de loi sur les tests ADN son... inutilité.

Autre reproche : le manque de lucidité. Il faut dire que s'appuyer sur un pays comme la France, libéré depuis longtemps des carcans de la société traditionnelle, est d'une logique imparable quand il s'agit de comparer les divers liens de parenté qui pourraient invalider la viabilité des tests ADN. A titre d'exemple, parlons simplement de cette coutume du Congo-Brazzaville qui veut qu'un enfant abandonné par son père avant la naissance ait pour paternel légal... son grand-père maternel. Loin de moi l'idée de minimiser l'importance de la recomposition familiale dans les pays jugés à risque de fraude documentaire élevé, mais laissons une place au doute. Un changement est à prévoir, mais la problématique actuelle soulevée par la polémique des tests ADN ne peut se heurter aux suppositions progressistes des quelques illuminés qui voient des divorces partout en Afrique.

Il convient maintenant de voir en quoi cette mesure pourra être utile aux futurs candidats au regroupement familial. Car on aurait bien tort d'offrir à ses détracteurs la facilité

... Le temps des cerises.

d'une rhétorique de la contestation. Si les tests ADN sont un moyen simple de mieux contrôler l'entrée de familles dans notre pays, ils ont un deuxième avantage. Aussi vrai que deux vases communicants se renvoient avec une force égale le poids d'eau qu'ils contiennent, le blocage de l'illégalité permet l'efficacité de la légalité. Ainsi, si demain l'utilisation de faux papiers est décelée plus facilement qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce sera au profit de l'immigration légale. Quand on connaît aujourd'hui les délais auxquels peuvent avoir à faire face certaines familles, à l'image de cette mère marocaine défendue par l'Asti qui depuis plus de 18 mois, et après avoir quitté son pays pour raisons professionnelles, se bat pour faire venir ses filles en France, on est en droit de s'interroger sur ce qui pourrait rendre des moyens de contrôle accélérés contraires à la morale. Les tests ADN seront ainsi la méthode à choisir pour avoir une réponse fiable et rapide dans le cas d'une demande de visa. Les vérifications administratives, forcément longues et com-

plexes, peuvent être effacées par une vision scientifique et irréfutable de la question. On aurait tort de s'en priver.

Et puis la démarche est simple. Les migrants doivent déjà, pour obtenir leur visa, se prêter à une batterie de tests médicaux pour voir notamment s'ils ne sont pas porteurs de la fièvre jaune, de la peste ou du choléra. Si l'escroquerie ne les étouffe pas, un test de plus devrait donc être loin de leur faire peur, au vu de l'eldorado auquel ils peuvent leur donner droit. Car c'est avant tout leur rendre service que de prouver, par quelque moyen que ce soit, leur droit au regroupement familial. On en viendrait d'ailleurs presque à se demander si cela ne devrait pas être à eux de prendre en charge les frais qui leurs permettraient, avec 99,9% de chances s'ils n'ont pas poussé le vice jusqu'à penser qu'ils pourraient escroquer la science, de s'ouvrir tel un sésame les portes d'un pays où il fait ma foi bon vivre et qui les accueille volontiers, pour peu que leur revendication soit véridique.

Améliorer notre système d'immigration aurait donc pu sembler être une noble cause. C'eût été sans compter l'allergie au mouvement dont font preuve certains qui, chanceux, n'ont pas à se soucier des démarches pour l'obtention d'un visa. Mais l'opposition est ainsi, et elle en a fait son fond de commerce. Elle qui, il n'y a pas si longtemps que ça, au lendemain d'une indépendance ayant rapatrié plus de 900 000 français, donnait de la voix par l'intermédiaire d'un Gaston Deferre tristement connu pour son « Que les pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs », la voilà qui s'indigne des moyens que se donne le pays pour moderniser son immigration. Plusieurs facettes d'une identité qui donne aujourd'hui bien peu de crédit au réquisitoire qu'on nous impose.

Jean Valfort (E2)

D&V

Débat & Vous

Comment libérer la croissance française ?

Deux ans après l'échec de la commission Camdessus, on est en droit de se demander : pourquoi une nouvelle commission et pourquoi un rapport de plus ? D'abord la commission Attali bénéficie du soutien du gouvernement ce qui lui confère de grandes responsabilités : tout ce que la commission proposera, le président de la République s'est engagé à le mettre en œuvre. Ensuite, cette commission ne se veut en aucun cas libérale comme la précédente mais libre, libre de faire des propositions sans tabous cherchant à répondre à cette unique question : « est-ce bon pour la croissance ? ».

La Commission, sa composition et ses objectifs :

La Commission pour la Libération de la Croissance Française ou CLCF est composée de 43 membres, experts dans des domaines aussi divers que la neurologie et la psychiatrie pour Boris Cyrulnik, l'histoire et la sociologie pour Théodore Zeldin, l'économie pour Philippe Aghion. Mais cette commission comporte également des membres provenant du milieu de l'entreprise comme les directeurs généraux de Nestlé, du Crédit Agricole, McKinsey France ou Cetelem. On y trouve néanmoins des personnalités de tous bords politiques, notamment pour le Parti Socialiste : Anne Lauvergeon ancienne collaboratrice de François Mitterrand, Jean-Noël Tronc collaborateur de Lionel Jospin ou encore Eric Orsenna, la plume de François Mitterrand.

La commission montre également sa capacité d'écoute et cherche à favoriser le débat citoyen

par une initiative participative. En effet, son site www.liberationdelacroissance.fr - comporte des rubriques thématiques classées en 5 catégories : pouvoir d'achat, compétitivité, travail, politiques et culture de la croissance, où les internautes peuvent laisser leurs commentaires. Les rapports présents sur le site de la commission (40 environ) pourront constituer une base de réflexion solide pour celle-ci.

La commission Attali a ainsi présenté lundi 15 octobre, un rapport d'étape contenant les premières propositions de la commission visant, en priorité, la réduction des prix de consommation et le coût du logement. Elle préconise d'une part « d'accroître la concurrence pour augmenter le pouvoir d'achat » et d'autre part de « mettre la politique du territoire et du logement au service de la croissance ».

Pour « libérer » la croissance, il conviendrait donc d'augmenter la concurrence entre les distributeurs, notamment en permettant l'émergence de nouveaux acteurs. En effet, cela permettrait d'accroître l'offre de biens et de services, source de nouveaux emplois et de l'amélioration significative de la qualité de vie. Élémentaire, non, mon cher Watson ?

Renforcer la concurrence pour augmenter le pouvoir d'achat

Abroger les lois Galland et Raffarin

Promulguées en 1996, les lois Galland et Raffarin n'ont eu pour effet que de réduire la concurrence entre les acteurs existants et de rendre

plus coûteuse l'implantation de nouveaux acteurs contribuant ainsi au maintien de prix élevés. En effet, depuis 1996 les prix alimentaires ont augmenté de plus de 15% soit bien plus que la moyenne européenne. Dès lors, en levant l'interdiction de vendre à perte de la loi Galland, les consommateurs pourront bénéficier de soldes toute l'année ! De plus, la liberté des négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs permettra de réduire les marges arrières de ces derniers pour un prix d'achat effectif plus faible pour le consommateur.

Quant à la loi Raffarin, elle a entravé le développement des grandes surfaces tout en facilitant les positions dominantes locales (les 4 premiers groupes de la distribution détiennent plus de 60% des parts de marché) au détriment du commerce de proximité affaibli par le rapport de force ainsi imposé. Dès lors, pour accompagner la libre entrée dans le commerce de détail et l'hôtellerie la commission propose de dynamiser la distribution de proximité par exemple en leur concédant, comme en Suède l'exclusivité de la gestion de certains services comme la poste ou la trésorerie.

Finalement, ces lois ont peu incité les acteurs du secteur à l'innovation ou à augmenter leur productivité. En revanche, le renforcement de la concurrence dans le secteur de la distribution permettra aux entreprises françaises de se confronter d'emblée à un environnement très concurrentiel ce qui les aidera à conquérir de nouvelles parts de marché à l'international.

Favoriser et réguler la concurrence

... Comment libérer la croissance française ?

Mais une plus grande liberté des prix et de l'installation s'accompagne nécessairement d'une lutte contre les monopoles et les oligopoles. C'est pourquoi une Autorité de la concurrence unique et indépendante aux pouvoirs étendus est proposée pour que la concurrence n'aboutisse pas à des rapports de force déséquilibrés. Cette nouvelle instance sera chargée pour une plus grande efficacité à la fois de l'enquête (auparavant confiée au ministre chargé de l'économie), et de l'instruction (qui était du ressort du Conseil de la concurrence).

Par ailleurs, la protection du consommateur pourra être assurée par des actions de groupe pour tout préjudice subi en matière de consommation et de concurrence. Même les victimes de faibles préjudices pourront les initier en raison des réductions des coûts que permettent les économies d'échelles. L'effet dissuasif s'en trouvera augmenté car le risque de devoir réparer le préjudice d'un grand nombre de consommateurs sera un moyen de pression sur les entreprises.

Mettre la politique du logement au service de la croissance

Le logement est un facteur majeur de la croissance, et pourtant seulement 57% des français sont propriétaires de leurs logement (contre 84% en Espagne) alors que $\frac{3}{4}$ d'entre eux y aspirent. Comment alors ne pas souscrire à la proposition de la commission de créer 500 000 nouveaux logements par an (dont 120 000 sociaux) pour loger les jeunes et reloger ceux qui vivent dans des habitations insalubres comme les personnes âgées ? Sans parler de la

relance de l'industrie des BTP (Bâtiments et Travaux Publics) qui aura alors un effet d'entraînement sur la croissance ! En effet, cette industrie du logement sera sollicitée pour satisfaire aux exigences de qualité environnementale en matière de consommation d'énergie et d'isolement notamment.

Cependant, la rareté et le prix du foncier constructible apparaissent comme un obstacle de taille à cette entreprise. En réalité, le foncier physique ne manque pas, mais pour le mettre en valeur il conviendrait, selon la commission, de regrouper les compétences locales en matière d'urbanisme. Pour récupérer le foncier nécessaire, il s'agirait simplement d'autoriser l'état à se réappropriier le foncier disponible des communes qui ont failli à leur obligation de construire des logements sociaux.

Ensuite, afin d'encourager les collectivités locales à construire et à rénover, la commission préconise de promouvoir de nouveaux statuts pour les entreprises liées au logement et l'implication d'opérateurs privés mis en concurrence pour la construction de nouveaux logements. Mais cela implique également plus en aval de rétablir les conditions d'une bonne gouvernance des organismes HLM en différenciant plus largement les plafonds conditionnant l'éligibilité pour favoriser l'accès des plus modestes.

Néanmoins, il ne s'agit pas simplement de construire plus mais de construire mieux. A cet égard, la commission propose la création de 10 villes d'au moins 50 000 habitants d'ici 2012 alliant exigences environnementales et technologies de l'information. Ces Ecopolis constitueront les laboratoires de la

modernité urbaine en utilisant des énergies renouvelables et en offrant un accès gratuit aux nouvelles technologies de l'information. C'est seulement à ce prix là que la France pourra rivaliser avec Mountain View en Californie ou les Ecotowns anglaises lancées par Gordon Brown.

Enfin, pour les logements sociaux, les possibilités d'échanges doivent être élargies pour favoriser les échanges et la mobilité, conditions préalables d'un bon fonctionnement du marché du travail. A cet effet, une bourse Internet des offres et des demandes pour les logements sociaux faisant intervenir de nombreux acteurs comme les associations, l'ANPE est proposée par la commission. En outre, la mobilité sera facilitée par une réduction des coûts de transaction, pour l'achat et la location, en mettant en concurrence les agences immobilières.

Finalement une mesure emblématique semble synthétiser l'esprit de cette commission pour libérer la croissance : supprimer de la Constitution le "principe de précaution", considéré comme un frein à la croissance et à l'innovation. En effet, sans liberté de créer, de vendre, d'innover, de rechercher, de valoriser son savoir, il ne peut pas y avoir de croissance durable. Pour libérer la croissance, quoi de mieux que la liberté ?

Radu Calin (E1)

Attali le Hun

L'Invasion néo conservatrice

La plupart des propositions de la commission Attali sont peu contestables, si on ne les considère que d'un point de vue économique.

Les lois Galland* et Raffarin** ont protégé les petits commerces contre lesquels on échangerait volontiers des grandes surfaces aux produits beaucoup moins chers et de même qualité. Supprimer ces lois serait donc une bonne idée. Cependant il y a une certaine **mauvaise foi** derrière ces propositions. Exemple : afin que ces nouveaux avantages accordés aux grands magasins ne nuisent pas au commerce de proximité, la commission propose d'« aider les commerçants à se regrouper ». On est quasiment dans le paradoxe : parce qu'on n'aime pas que les gros, on va aider les petits ... à devenir gros. Mais, surtout, le commerce de proximité c'est un épicier ici, un autre là, ce n'est pas vraiment deux cabinets bien entraînés à la gestion, et prêts à regrouper leurs commandes, etc. Autre proposition : labelliser le commerce de proximité. Les membres de la commission n'ont visiblement pas souvent mis les pieds dans ces épiceries dont les produits ne peuvent revendiquer d'autre label que celui d'être encore en vente passées 20h le soir. Notons que pour tous les petits commerces ayant un savoir-faire ou faire-valoir, la question de la concurrence avec le Hard Discount ne se pose pas trop.

Deuxième chose : de nombreuses idées avancées par la commission, valables en soi, sont **tout sauf des idées-forces**. Une unique autorité de la concurrence (au lieu du conseil de la concurrence et du ministère de l'économie), rendre possibles les actions de groupe aux consommateurs (grosso modo, la possibilité d'attaquer en justice à plusieurs une même entité – précisons que cette dernière mesure est reconnue par la commission comme relevant plus

du symbole que de l'efficacité, jugez-en par vous-mêmes : « *La Commission considère ainsi que l'introduction des actions de groupe en droit français contribuera à accroître la confiance des consommateurs dans l'économie de marché* », sont autant de mesures qui ne rajouteront pas grand-chose à la croissance.

Troisième élément : la commission veut **tout et tout de suite**. Elle promet sans limite l'accession au logement (qui est plus faible en France qu'aux Etats-Unis ou en Espagne ; notons quand même, ce que n'a pas jugé utile de faire la commission, que le taux de propriété français est très supérieur au taux allemand, et tout juste situé sous la moyenne européenne) et dans le même temps, la consommation. Il faut bien sûr s'endetter pour acheter un logement. Or endettement et consommation coexistent difficilement.

Passons sur cette phrase en fin de rapport : « *Il faut tout faire pour faciliter les échanges et la mobilité des individus, condition clé du bon fonctionnement du marché du travail et partant de la croissance* ». En d'autres termes, soyons propriétaires, mais pas trop quand même.

Enfin, il convient de reporter des critiques faites par les journalistes et certains responsables politiques, au sujet du **coût environnemental** des réformes proposées par Jacques Attali. La commission propose en effet le retrait du principe de précaution de la charte de l'environnement adossée à la Constitution depuis 2005. Puisque Jacques Attali aime les comparaisons, notamment avec les sociales démocraties du Nord, il convient de rappeler qu'en Suède, par exemple, le principe de précaution occupe une place majeure. En outre, la secrétaire d'Etat à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a qualifié cette proposition de « réactionnaire ». Quand on sait qu'elle a été élève

d'Attali, on se demande qui a changé d'opinion depuis... Lorsque cette critique est citée à l'intéressé, lors de l'émission de Jean-Pierre Elkabbach, il répond par la phrase de Sacha Guitry : « Etre traité de con par des imbéciles est un plaisir de fin gourmet ».

Rappelons ce que dit le principe de précaution : « l'absence de certitudes [...] ne doit pas retarder l'adoption de mesures [...] visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles ». On comprend mieux dès lors que ce principe n'ait pas été suffisant pour empêcher la culture d'OGM en France. Et réciproquement, lorsque Sarkozy a interdit les OGM dans le commerce la semaine dernière, on peut douter que ce soit au nom de ce principe de précaution mis en place par Jacques Chirac, mais penser plutôt que c'est une conviction personnelle. In fine, le principe de précaution n'est ni suffisant, ni nécessaire à la bonne conduite des politiques environnementales : en un mot, il est obsolète. Une fois de plus, donc, la proposition de la commission Attali est intéressante, mais non une idée-force.

Cette commission vise un taux de croissance de 5%, quand le Grenelle de l'environnement disait la semaine dernière la nécessité de produire et de consommer autrement sous peine de « déséquilibres écologiques graves ».

Voici donc le bilan de ces propositions : on crée une France d'hyper marchés. On prend de discrètes mesures ici ou là. On dit « je veux un logement », et tout de suite après « je veux voyager ». On dit « je veux de la croissance » et « je veux de l'environnement ». D'où cette critique, de Catherine Maussion dans *Libération* le 15 Octobre dernier : les propositions de la commission Attali sont en fait « *un catalogue de mesures hétéroclites [...] sans vision globale* ». En plaçant la consommation, l'accession à la propriété, etc. au dessus de tout, et comme

fondement d'une société meilleure, on crée une pensée unique, un « néo conservatisme ».

Jacques Attali avait écrit lui-même en 1973 dans le n° 52 de *La Nef* un article intitulé « *Vers quelle théorie de la croissance ?* » dans lequel il s'avouait « *incapable d'analyser les relations entre la croissance et le bien-être* ».

Margaret Thatcher a dit : « *Il n'y a plus de collectif, seulement des individus* ». On répondrait volontiers : « *Depuis quand ?* ».

[A voir aussi: les pages 33 et 34 du rapport :](#)

www.liberationdelacroissance.fr/files/rapports/pconclusions/premieres-conclusions.pdf

* la Loi Galland a, en 1996, interdit la revente à perte, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les marges arrières. Par exemple, le distributeur qui achète un produit au prix x ne peut pas légalement le revendre à un prix inférieur à x tandis que les rabais et autres ristournes qu'il a obtenu se portent à y,

faisant que le prix réel d'achat du produit pour le distributeur aura été de x-y, et le distributeur obtient une plus-value de y, c'est sa marge arrière ; soit 9,6 M€ en 2003 selon l'Institut de Liaison et d'Etudes des industries de Consommation.

** la loi Raffarin a réglementé la surface des magasins et des hôtels, exerçant de fait une contrainte sur le développement du Hard Discount.

Arnaud Sandrin (E1)

Quand le MEDEF se syndicalise

Les syndicats ouvriers sont archaïques, le patronat ne cesse de le répéter. A chaque grève on rappelle l'héritage révolutionnaire des grandes confédérations syndicales, qui, lorsque des négociations échouent, en seraient systématiquement les responsables. Syndicat, pour la majorité le mot semblait désigner uniquement des défenseurs des ouvriers, des fonctionnaires...

Mais cet automne, alors qu'ils sont embourbés dans ce qui semble devenir le scandale politico financier de l'année, le MEDEF et l'UIMM ont décidé de révéler leur vraie nature. On voudrait nous faire croire que, sous couvert de leur allure de club huppé pour grands patrons ou d'association de petits entrepreneurs, les organisations patronales, qui tirent à boulets rouges sur le syndicalisme français - soi-disant pas assez progressiste - ne seraient rien d'autre que ... de simples syndicats. Excusez du peu ! Et, bien que leurs statuts juridiques soient des plus flous et des plus méconnus, le MEDEF et l'UIMM se présentent aujourd'hui, en pleine affaire Gauthier-Sauvagnac, comme banales organisations syndicales, venant au secours de la veuve et de l'orphelin.

Un syndicat est-il une caisse de secours ou un groupe de pression ? Un peu des deux, certainement. Mais quand l'UIMM déclare que les 600 millions d'euros qu'elle possède constituent un « fond de secours », on pense alors plutôt au moyen de pression qu'un tel pactole peut constituer.

Mais revenons-en au début de l'histoire. Le

fait que l'UIMM soit l'héritière du Comité des Forges a été évoqué dans les médias, certes. Mais cela est loin d'être anecdotique, il s'agit même d'une donnée fondamentale du problème. Le comité des forges a régné sur l'industrie française durant près d'un siècle. Il regroupait les héritiers des grands empires sidérurgiques et métallurgiques français. Y siégeaient les De Wendel, les Schneider et quelques autres familles, parmi les plus riches et influentes du pays. Catholiques en majorité et extrêmement pratiquantes, ces quelques familles, conservatrices mais néanmoins pragmatiques - ce pragmatisme qui faisait défaut à l'aristocratie d'ancien régime - ont poussé le paternalisme à l'extrême. Ponts, écoles, églises, hôpitaux, « cantine », « économat » ... , rien qui dans leur fief d'Hayange (Moselle) ne porte le « W » de la famille Wendel, rien au Creusot qui n'ait été financé par les Schneider.

Les descendants de ces magnats de l'acier - le plus célèbre étant Ernest Antoine Sellières, héritier de la holding Wendel Investissement - se targuent des oeuvres paternalistes de leurs aïeux, et n'ont ainsi aucun scrupule à se présenter comme une sorte de « patronat social ». Mais sous ses faux airs d'organisation philanthropique, l'UIMM n'est rien de plus qu'un lobby, qu'un simple groupe de pression. Et alors qu'autrefois leur principal levier était le chantage à l'emploi, leur puissance est de nos jours principalement financière.

Cependant ne soyons pas surpris que les organisations patronales pratiquent le

lobbying, elles l'ont toujours fait, déjà Trotski écrivait en 1935 une page mémorable à ce sujet :

« L'organe du *Comité des Forges* stigmatise les intérêts particuliers ! Le *Comité des Forges* met au service de ses intérêts toute la presse française. Pas un seul journal radical n'ose, par exemple, rien publier sur la terreur fascisto-cléricale qui sévit dans les hôpitaux du *Comité des Forges* contre les ouvriers révolutionnaires : s'ils sont identifiés comme tels, on les jette dehors à la veille même d'être opérés. Le directeur - radical-socialiste, franc-maçon ou autre - d'un journal démocratique vous répond : " Je ne peux rien publier; l'an dernier, pour un entrefilet contre quelqu'un du *Comité des Forges*, mon journal a été privé par Havas de vingt mille francs de publicité. " Comment dès lors l'organe officieux des De Wendel ne stigmatiserait-il pas les " intérêts particuliers " au nom du bien-être national ! »

S'ils possèdent encore dans l'ombre quelque influence, les Maîtres de forges ont néanmoins perdu ce qui faisait leur splendeur, leurs châteaux sont en ruine, leur chiffre disparaît des constructions et leur nom ne fait guère plus frémir... Ainsi j'aime à croire qu'il ne reste plus aux anciens nababs qu'à pleurer la France d'antan, celle dont ils étaient les nouveaux aristocrates, celle où jamais un fils d'ouvrier n'aurait pu étudier à l'ESSEC. La France d'antan ?

Romain Rozmanowski (E1)

Jeudis noirs

Il y a la manière forte, celle des autorités de Dubaï, qui a décidé d'expulser - sans préavis - 4000 travailleurs ayant participé à des grèves. Il y a la manière douce, la nôtre, celle des pourparlers et vaines (?) négociations qui aboutit... à quoi au juste ? A quatre nouvelles journées de grèves pour le seul mois de novembre : les 13 et 14 pour la SNCF, EDF et GDF, le 20 pour l'Education Nationale, le 28 pour les magistrats. L'exception française...

Bref rappel des faits pour celles et ceux qui auraient manqué un épisode : Au cœur des dernières grèves, les régimes spéciaux de retraite. Le gouvernement souhaite en effet allonger à 40 ans d'ici 2012 (et 41 ans par la suite) la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, contre 37,5 ans actuellement, soit un alignement des régimes spéciaux de retraite sur le régime général de la fonction publique. 1,1 million de retraités et 500 000 actifs en sont (ou en seront) bénéficiaires, ce qui constitue seulement 6% des pensions versées en France.

Et même si le gouvernement se déclare inflexible sur la durée de cotisation, non « négociable » selon François Fillon, Premier Ministre, il se révèle être un peu plus flexible sur d'autres aspects comme les décotes pour les salariés actuels. D'ores et déjà, Nicolas Sarkozy a déclaré que « la rue ne fera pas plier » [le gouvernement]. Plus facile à dire quand on a une majorité de Français qui vous soutient : 68% des Français sont opposés aux revendications des

régimes spéciaux. 71% souhaitent que le gouvernement ne cède pas aux revendications syndicales.

Mais est-ce bien le cas ? Nicolas Sarkozy maintient-il vraiment le cap ? Avec une participation à la grève du 18 octobre atteignant 73,5%, soit un chiffre plus élevé que lors de la fameuse grève de l'hiver 1995 (67% au plus fort de la mobilisation) et un coût pour la journée de grève estimé à 150 millions d'euros (60 millions d'euros pour la grève chez Air France), le gouvernement a révisé sa copie : Xavier Bertrand, ministre du travail, a notamment déclaré attendre des syndicats des « propositions » à propos du « document d'orientation » qu'il leur a distribué. Un aveu de faiblesse ?

La stratégie du gouvernement : le classique mais néanmoins efficace « diviser pour mieux régner ». Il a en effet décidé de contenter les agents de conduite. La FGAAC (Fédération Générale et Autonome des Agents de Conduite) a obtenu pour les cheminots conducteurs de trains : une retraite garantie à 55 ans (50 ans aujourd'hui), les cinq années de bonification maintenues pour 23 années de conduite, la possibilité de partir avant 55 ans (décotes minimisées). Alors que le projet du gouvernement prévoyait l'abolition des cinq années de bonification, il a finalement revu sa copie. Son objectif : diviser les cheminots en tentant le jeu du conflit intersyndical. La FGAAC, contentée, ne pouvait que se retirer du mouvement de grève, ce qu'elle fit dès le 19 octobre... La question est désormais de savoir si

les cheminots resteront solidaires et continueront à soutenir le mouvement, malgré la satisfaction de leurs intérêts propres. Tous pour un, un pour tous ?

Surtout, la question du service minimum se pose, lorsqu'on sait que la moitié des journées de grèves provient des seuls services publics de transports... qui ne représentent que 1,5% des salariés. 85% des Français sont favorables à la mise en place d'un tel service. Fin du débat me direz-vous ? Pas si sûr : nos lois ont en effet deux exigences contradictoires. La Constitution affirme que "Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent." C'est-à-dire que 1) c'est un droit de tout salarié et 2) comme rien ne le limite concernant les transports publics, les grévistes peuvent prendre en otage la population tant qu'ils veulent. D'un autre côté, divers textes affirment le droit, pour les usagers, à la continuité des services publics. On résume: droit de grève des salariés contre intérêt des usagers.

Plus important : avec la mise en place d'un service minimum effectif, les salariés perdent l'efficacité de leur droit de grève. Où est l'intérêt de faire grève si l'on n'est plus visible ? Et si, comme en Italie, on assure un service normal aux seules heures où les salariés partent au travail et en reviennent, on pénalise les autres usagers et le trafic de marchandises des entreprises, ce qui est contraire à l'égalité des droits des citoyens de bénéficier des mêmes services publics. D'autre part, la concentration de la population est telle en région parisienne qu'il est

impossible d'imaginer un service réduit à un train sur cinq ou un train sur quatre aux heures de pointe, sans prendre des risques importants pour la sécurité des voyageurs. Au demeurant un tel dispositif serait de peu d'utilité pour les voyageurs situés en milieu de ligne, qui ne pourraient accéder à des trains surchar-

gés. Le service minimum est un " pis-aller " dont la mise en œuvre soulève en outre des problèmes techniques.

Pas de remède miracle donc mais un dernier chiffre avant de vous envoyer la fleur au fusil affronter cette nouvelle semaine de grève: les grèves de 1995 avaient coûté

entre 0,4 et 0,6 points de PIB... Souhaitons donc qu'un accord soit conclu au plus vite.

Juliette Copin (E1)

La volonté du gouvernement

On attendra sur les quais le 14 novembre. Comme on l'a fait le 18 octobre. On trépignera d'impatience tout en maugréant contre les grévistes. Il existe une réelle incompréhension entre les usagers et les grévistes, un décalage entre les revendications syndicales et l'opinion publique. On ne comprend pas le pourquoi de la grève, ou on ne cherche pas.

Les régimes spéciaux sont considérés comme des privilèges. Le projet du gouvernement est de les harmoniser avec le régime de la fonction publique en allongeant la durée de cotisation à 40 ans. Il y aura aussi un système de décote et de surcote pour repousser l'âge de départ à la retraite. Les principaux syndicats de cheminots sont contre cette réforme, le gouvernement reste ferme sur certains points, donc nous attendons sur les quais. Les régimes spéciaux ont été à l'origine créés pour prendre en compte la pénibilité du travail de cheminot, or aujourd'hui les conducteurs de train ont une vie plus facile qu'au milieu du siècle.

Cependant, les syndicats de la SNCF et de la RATP jouissent d'un pouvoir de nuisance qu'ils utilisent sans complexe pour défendre leurs acquis. Et cela fonctionne. Lors du 7/10 de France inter du lundi 22 octobre, l'invité de Nicolas Demorand était Xavier Bertrand, le Ministre du travail. Après quelques questions tatillonnes du journaliste, on finit par comprendre que les conducteurs de train garderont des aménagements pour leur retraite. On ne prononce pas le gros mot de régime spécial mais cela s'y apparente.

Les grèves se multiplient en ce mois de novembre. Grèves reproductibles de la SNCF et de la RATP le 13 novembre au soir. Reprise des grèves de représentations à l'Opéra de Paris le 13 novembre contre la réforme des régimes spéciaux de retraite. Grève du secteur de l'énergie le 14 novembre (EDF, GDF) encore contre cette réforme. Grève de la Fonction publique le 20 novembre pour les salaires et le service public. Appel à la grève par le syndicat de la Magistrature le 29 novembre contre la réforme de la carte judiciaire. Etudiants en

grève dans toute la France contre la réforme Pécresse passée cet été. Ils reprochent à la ministre d'introduire une « logique marchande » en permettant aux universités « de faire appel à des fonds privés » (article interactif du 7/11, [Le mouvement de contestation dans les universités en cinq questions](#), Le Monde.fr).

Ce sera un mois difficile pour notre gouvernement. Mais la population ne s'y intéressera pas forcément beaucoup. Les journaux parleront surtout du mécontentement des usagers des transports ferrés. Les médias informent peu sur les aspirations des grévistes. Mais l'enjeu est pourtant de taille, il s'agit de s'attaquer au financement des retraites. On sait tous vers où tend le ratio actifs-inactifs de la population française. Le système actuel de financement n'est pas viable pour l'avenir, des concessions doivent être faites. Car toute la population est concernée, y compris ceux qui attendront sur le quai.

Fanny Lemue (E1)

La technique du coup de poing

Ou les modes de gestion du conflit social en France

« On cogne d'abord, on discute après ». La réplique d'un vieux film de série B ? Non, tout simplement le « mode de gestion du conflit » traditionnel en France : la grève. Attention, on notera le « traditionnel », ce qui suggère une tendance, faible certes, à évoluer. C'est toujours ça de pris. Les formes de résistance et de protestation dans l'espace des relations professionnelles ne se réduisent en effet pas au seul mode d'action gréviste : elles empruntent également, si ce n'est davantage, des modalités d'action diverses, peut-être moins visibles, mais qui n'en sont pas moins répandues, qu'elles soient collectives (manifestations, pétitions, rassemblements...) ou plus individualisées (action juridique, absentéisme, *turn-over*...).

En effet, si la grève, et l'action collective en général, apparaissent toujours nécessairement comme un moyen de lutte, historiquement et symboliquement majeur, face à des décisions venant d'un lointain Olympe, la difficulté croissante de mobilisation au sein de syndicats, déjà très affaiblis en nombre, la difficile anticipation de l'efficacité de la grève et la nécessité d'adapter le mode d'action au problème abordé (grève nationale pour une renégociation de l'augmentation salariale dans une seule usine ?) poussent les syndicats à un questionnement renouvelé sur leurs modes d'actions et l'utilité peut-être supérieure de moyens de contestation plus récents, tels que la pétition ou la manifestation. Ce type d'action limite en effet le ris-

que d'une perte de crédibilité (grève générale annoncée pour une mobilisation finale plus que limitée...) et facilite la mobilisation, tant des salariés concernés que de l'opinion publique. « *Plutôt que d'avoir des actions virtuelles où on se fait plaisir avec 2 % de grévistes qui sont principalement souvent les délégués, mieux vaut chercher des modes d'action diversifiés qui soient susceptibles de rencontrer plus fortement l'adhésion des salariés, avec le souci du rapport de force, parce que le rapport de force, finalement, c'est l'expression d'un corps par rapport à un autre. Il ne s'agit pas d'exclure la grève. Il faut garder cette cartouche, mais il ne faut pas la tirer, comme ça, au premier moment venu. Sinon, on risque de se mettre en situation d'infériorité, de minorité, et on perd ensuite toute forme de légitimité face à notre interlocuteur.* » *CFDT*

Pour se frotter à la réalité de la chose, petit retour aux chiffres : Dans les 20 dernières années, dans la plupart des pays occidentaux, le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) enregistrées par le ministère du Travail chute vertigineusement. En France, cette baisse affecte tout particulièrement les entreprises du secteur privé, qui ont atteint **en 2002 et en 2003** un niveau historiquement bas de **250 000 JINT**, alors que ce nombre oscillait encore **entre 3 et 4 millions à la fin des années 1970**. Depuis une dizaine d'années, ce sont la fonction publique et les entreprises nationalisées qui concentrent désormais une part prépondé-

rante de l'ensemble des jours de grève. En outre, cette évolution est marquée parallèlement, par rapport à la période des Trente Glorieuses, par un recul massif du nombre de journées d'action de grève nationale au profit de conflits essentiellement localisés. Problèmes d'unité au sein des syndicats, me dites-vous ? Non ! Manque de relais et de liens entre les hautes sphères (les « confédés ») et la base (les « fédés »), pensez-vous ? Trop d'idéologie, manque de pragmatisme ? A voir ! Un dernier chiffre à méditer : Il y aurait en France en 2007 1,9 million de syndiqués, dont 200 000 retraités, d'où un taux de syndicalisation de 7,2 %, selon l'étude intitulée « Les syndiqués en France 1990-2006 », financée par la Dares (ministère de l'Emploi). Les premiers syndicats français : CGT puis CFDT et FO... Bernard Thibault, François Chérèque et autres Marc Blondel ont encore de beaux jours devant lui !!

Ceci dit, si chez nous, dans notre beau pays, la grève est souvent vue comme un préliminaire physique quasi-nécessaire à toute empoignade verbale (on dit négociation je crois), où se tirer dans les pattes semble la règle, chez nos voisins européens par contre, pour ne citer que l'Allemagne par exemple, on discute avec les patrons, jusqu'à ce que s'impose, en dernier recours, la grève. Point n'est besoin de rappeler que la fameuse cogestion à l'allemande a longtemps fait des envieux, tant parmi les patrons que parmi les salariés. On peut même aller jusqu'à dire que les syndicats allemands, affaiblis

eux aussi ces dernières années, donnent actuellement une leçon magistrale de pragmatisme aux français.

Octobre 2007, grève des cheminots, déclenchée en même temps des deux côtés du Rhin : si en France les organisations battent le pavé, sur fond de scandale de caisse noire patronale et d'interrogations sur le financement des syndicats, en Allemagne en revanche les arrêts de travail des conducteurs de train couronnent l'impressionnante série des conflits de 2007. En effet dès le mois de mars : menace de grève dans la chimie, traditionnellement pacifique; fin avril, grève d'avertissement dans la métallurgie avec 450000 personnes qui débrayent; en juin, plus d'un mois de grève à Deutsche Telekom et première grève dans le BTP depuis cinq ans. En été, c'était au tour des pilotes de ligne, puis des cheminots, déjà. Résultat : entre 3 et 4% de hausse de salaires obtenues en Allemagne ! En France, rien de nouveau sous le soleil... Pour information, le taux de syndicalisation en Allemagne est de 20%, et le nombre de jours de grève est de 12,4 pour mille, contre 71,5 en France ! Cherchez l'erreur... Moins de grève, plus d'efficacité, pourquoi ?

Une vraie leçon de pragmatisme ! Pression maintenue tout au long de l'année par des syndicats puissants et représentatifs d'une part non négligeable des travailleurs,

présentant un front uni, décidé lors du conflit. Sans compter l'inventivité dans les contreparties négociées (plus de places en apprentissage, participation plus importante dans la négociation d'accords d'entreprise etc.), la transparence et la crédibilité (financement direct par le biais des cotisations... Qui a dit que les caisses noires étaient symptomatiques du syndicalisme ? Un français sûrement !). Syndicats ayant par ailleurs accepté, bon an mal an, de nombreux compromis désavantageant leurs salariés au cours des dernières années (semaines de travail plus longues sans contrepartie), afin de préserver l'emploi et de rester dans la course à la négociation (Depuis 2000, les coûts salariaux en Allemagne ont augmenté de 9,8%, contre 22,3% en moyenne dans l'Union). D'où plus de crédibilité : que dire d'un pays où le moindre sursaut au niveau de l'Etat suscite une tempête de protestations avant même que l'on sache de quoi il retourne, et où il est semblable impensable que l'on puisse discuter de régimes particuliers ou toucher au temps de travail sans déclencher immédiatement une cacophonie de hauts cris ? Rien si ce n'est qu'il stagne irrémédiablement, puisqu'il ne laisse aucune place au débat.

Que dire après tout cela, sinon que l'Europe peut peut-être

nous fournir des indices pour faire évoluer ces dinosaures que sont nos syndicats, encore beaucoup trop coupés de gros rouge qui tache, vers des institutions efficaces et pragmatiques représentant un réel contre-pouvoir et un garde-fou préservant des abus ? En effet, pour emprunter ses mots à Patrick Fauconnier, fondateur de *Challenges*, la fonction syndicale est, j'en suis pleinement convaincue, un rouage clé de la démocratie. Mais que penser d'une démocratie dans laquelle seuls 26 % des citoyens jugent que les syndicats sont le moyen le plus efficace pour défendre leurs intérêts ? Où un citoyen sur deux estime qu'il comprend mal les réalités économiques ? Où 80 % des chômeurs trouvent que les syndicats les défendent mal ? Où 67 % des citoyens reprochent aux syndicats d'avoir une approche trop idéologique ?

(Sources : Sondage TNS Sofres 2006 pour le colloque « Les syndicats sont-ils mortels ? »

« Au-delà du déclin, difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève », B. Giraud

Marion Massiot (E1)

Retrouvez tout le contenu de l'association sur
www.esseclive.fr/debatetvous/

Les relations franco-marocaines

Entre Nicolas Sarkozy et Mohammed VI, des relations avançant à Très Grande Vitesse

La France a toujours entretenu une relation privilégiée avec son ancien protectorat qu'est le Maroc. Elle en est le premier client et premier fournisseur. Elle y est aussi principal investisseur étranger. Le Maroc est par ailleurs le principal pays d'origine de l'immigration en France, le français y est la deuxième langue et une communauté française très importante y vit. Et ce n'est pas la communauté étudiante de l'ESSEC qui affirmera le contraire! La première visite d'Etat de M. Sarkozy, au Maroc du 22 au 25 octobre, fut donc l'occasion d'aborder des questions aussi bien diplomatiques qu'économiques ou commerciales, et ainsi "de réaffirmer la force de l'amitié entre [les deux pays]".

Avec une part de 21% des échanges extérieurs marocains, la France est le premier partenaire commercial du Maroc. En 2006, ces échanges commerciaux (5,7 Md€) ont progressé de 2,6%. Le constructeur automobile français Renault et le gouvernement marocain ont par ailleurs signé cet été un protocole d'accord sur l'installation près de

Tanger, dans le nord, d'une usine de montage d'une capacité, à terme, de 400.000 véhicules par an. Et au terme de son séjour, le chef de l'Etat a annoncé que la France avait signé pour 3 milliards d'euros de contrats avec le Maroc. *Le plus important est la ligne de train grande vitesse (TGV) entre Tanger et Casablanca, estimée à 2 milliards d'euros, dont la moitié reviendra notamment à trois entreprises françaises, Alstom, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et Réseau ferré de France* pour le matériel roulant et l'équipement de la voie. Il a également été décidé que la France moderniserait vingt-cinq hélicoptères Puma et 140 véhicules de l'armée marocaine. La France fournira aussi un système de surveillance des frontières. Interrogé sur la volonté du Maroc d'acheter des chasseurs bombardiers américains F16 plutôt que des Rafale, M. Sarkozy a déclaré qu'"il n'y a pas que des succès".

"C'est une magnifique visite d'Etat. Les intérêts économiques de la France y sont je crois bien défendus". "Si la France a beaucoup à donner, la France a aussi beaucoup à apprendre

de vous", a estimé le Président, laissant entendre par ce discours qu'il souhaitait rompre avec une forme de "paternalisme" prêté à ses prédécesseurs, dont Jacques Chirac, à l'égard de l'ancien protectorat français. Il a, par ailleurs, rendu hommage au peuple marocain "dont l'honneur est d'avoir protégé les Juifs quand dans toute l'Europe ils étaient pourchassés pour être exterminés". Moins de deux mois après les élections législatives marocaines qui ont vu le parti nationaliste et conservateur Istiqlal (Indépendance) l'emporter, en sièges, sur les islamistes modérés du Parti de la Justice et du Développement, M. Sarkozy a salué le "pluralisme et l'ouverture" du royaume.

Souhaitant voir le Maroc se doter d'"une filière nucléaire civile" en partenariat avec la France, le président français a lancé un appel à l'Iran. "L'énergie du futur n'a pas vocation à être la possession exclusive des pays les plus développés dès lors que les conventions internationales sont partout respectées", a-t-il insisté. Peut-être une façon de dire à l'Iran qu'une coopération est possible et que la confrontation peut être surmontée. Sur

Bureau D&V 2006-2007 CONTACTEZ-NOUS !

Président	Martin Jaunait (E2)	martin.jaunait@essec.fr	(06 60 96 29 49)
Vice-président	Adrian Clevenot (E3)	adrian.clevenot@essec.fr	
Trésorière	Juliana Varney (E2)	juliana.varney@essec.fr	
Vice-Trésorière	Mia Bengelloun (E2)	mia.bengelloun@essec.fr	
Secrétaire	Maxime de Sahb (E2)	maxime.desahb@essec.fr	

le conflit du Sahara occidental, M. Sarkozy a qualifié le projet marocain de "sérieux et crédible", ce qui a immédiatement soulevé les critiques du Polisario, qui considère que les résolutions de l'ONU sont totalement bafouées par ce plan marocain.

M. Sarkozy a en outre annoncé sa volonté d'organiser, dans le cadre de la présidence française de l'UE au deuxième semestre 2008, une nouvelle conférence euro-africaine sur l'immigration. La première, tenue à Rabat en 2006, avait réuni 57 pays européens et africains. Elle avait adopté un plan d'action portant sur le contrôle de l'immigration clandestine, le co-développement dans les pays d'origine et l'organisation de l'immigration légale. M. Sarkozy a jugé "essentiel d'améliorer la gestion concertée des flux légaux de personnes entre les deux rives de la Méditerranée", pour jeter les bases "d'une union économique, politique et culturelle". Le chef de l'Etat a fait part de sa vision pragmatique de l'Europe, bâtie d'abord sur le charbon et l'acier, puis sur le nucléaire, et dans l'avenir sur le développement durable, l'énergie, les transports, l'eau. Comme l'Europe en son temps, cette Union de la Méditerranée doit se construire sur des solidarités concrètes. C'est pourquoi il fut proposé de l'organiser autour de quatre piliers: l'environnement, le dialogue des cultures, la croissance économique et la sécurité. M. Sarkozy a d'autre part assuré que Paris serait aux côtés du

Maroc dans sa lutte contre la pauvreté et annoncé un don de huit millions d'euros à "l'initiative nationale de développement humain" lancée par Mohammed VI en faveur des Marocains défavorisés. A propos des relations économiques entre la France et le Maroc, le chef de l'Etat a estimé que "le développement du Maroc (était) bon pour les entreprises françaises et pour la France".

Le dynamisme des relations avec le Maroc, instigué par M. Sarkozy, est vu d'un très bon œil par le peuple marocain, comme en témoigne d'ailleurs Sofia, étudiante à l'ESSEC : « Le Maroc est un pays en évolution rapide mais qui a un besoin certain de la France et de son soutien aussi bien politique qu'économique. » Néanmoins, des ombres subsistent au tableau des relations entre ces deux pays. Ainsi l'association « Reporters sans frontières » s'est inquiétée, à la veille du voyage, de la "détérioration notable" de la liberté de la presse au Maroc et a demandé au président français, considéré comme l'homme qui ose "dire les choses" sur le plan diplomatique, d'évoquer le sujet avec sujet avec le roi Mohammed VI. Et l'annonce, concomitante à son voyage, du lancement par le juge Ramaël de mandats d'arrêt internationaux contre cinq Marocains soupçonnés d'être impliqués dans l'enlèvement, le 29 octobre 1965 en plein cœur de Paris, de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka n'a pu que provoquer des réactions, auxquelles le Président à

rétorqué que la justice française était indépendante des pouvoirs politiques. Le juge français souhaite notamment que les derniers protagonistes de l'affaire encore vivants répondent à ses questions. Or la justice marocaine tergiverse, arguant qu'elle ignore où résident les témoins à entendre. Le juge Ramaël souhaite vérifier que les corps des truands français qui ont participé à l'enlèvement de Ben Barka sont bien enterrés, ce à quoi les autorités marocaines sont pour le moins récalcitrantes. Pour résumer, "les mandats d'arrêt [sont] un coup de semonce supplémentaire adressé aux autorités marocaines. Soit elles acceptent enfin d'exécuter les commissions rogatoires, soit elles réagissent mal et bloquent tout". Enfin, le Président a profité de sa visite, première du genre au Maghreb, pour s'expliquer une fois de plus sur l'utilisation des tests ADN dans les affaires de regroupement familial, objet de critiques en France et au Maroc. « Il s'agit de permettre aux personnes qui le demandent, aux personnes qui sont volontaires, de prouver leur filiation et de ne risquer à aucun moment d'être confrontées à une accusation ou à un soupçon de fraude". C'est au prix de telles clarifications, réitérées autant de fois que nécessaires, et rythmées d'avancées économiques et commerciales, qu'une véritable Union méditerranéenne, espace de paix et de co-prospérité, pourra finalement se mettre en place.

Stéphanie Mongay (E1)

RESPONSABLES D&V

Débat	Martin Jaunait (E2)	martin.jaunait@essec.fr	(06 60 96 29 49)
Opinions	Jean Valfort (E2)	jean.valfort@gmail.com	
Debating	Radu Calin (E1)	radu.calin@essec.fr	
Radio	Benjamin Magassa (E1)	benjamin.magassa@essec.fr	

Les Français, petit peuple d'enfants gâtés

"Réjouissons-nous de la réconciliation de l'histoire et de la géographie européennes". C'est avec cette belle formule que les chefs de gouvernement ont officiellement accueilli dix nouveaux pays dans l'Union européenne. Vous ne vous en souvenez vraisemblablement pas...

L'élargissement à ces dix pays s'est fait en France dans l'indifférence la plus totale. D'une part les manifestations officielles ne furent pas mémorables, mais d'autre part, et c'est le plus important, les Français n'étaient pas enthousiastes. En revanche en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie, en Slovénie et en République tchèque ainsi qu'à Chypre et à Malte, il y eut un vrai engouement populaire aussi bien qu'un réel poids politique. Les Français ne se rendent pas compte du rêve que représente l'Union européenne pour des pays qui pour la plupart vivaient, il n'y a même pas vingt ans, sous le joug soviétique. Oui, l'Union européenne représente un idéal. Un idéal de paix, de prospérité et de stabilité. Et qu'ont fait les Français le 29 mai 2005 ? Ils ont rejeté l'Europe. Ils ont écarté d'une main méprisante presque 50 ans d'abnégation et de concessions pour construire l'Europe. Qu'on ne me dise pas que le « non » au référendum n'était pas un « non » à l'Europe. Il en va des « nonistes » comme des altermondialistes, un déni de réalité. Un autre monde est possible affirment les premiers ; une autre Europe est possible répondent les seconds. Or cela n'est pas vrai. Plutôt que de considérer l'Europe telle qu'elle est, ils voudraient la modeler telle qu'ils la conçoivent. Ainsi ce « non » avait pour but d'arrêter l'Europe « avant qu'il ne

soit trop tard ». D'ailleurs dans les faits depuis ce « non » l'Europe est totalement paralysée.

En mettant un frein à l'Europe, les Français ont profondément déçu leurs jeunes partenaires, d'autant plus que les arguments du « non » tournaient pour la plupart autour de l'élargissement. Les nouveaux Etats membres eurent le sentiment qu'une Europe réunie, pacifiée ne représentait plus rien aux yeux des Français. Ainsi, incapables de regarder plus loin que le bout de leur nez, ces derniers ont totalement méprisé les ambitions que ces pays portaient dans l'Europe, en leur envoyant un signe négatif pour ne pas dire hostile. Les Français ont voté non à l'Europe parce que Bolkenstein ça sonne mal alors que les Polonais lui ont dit oui parce que cela représente un rêve. Quel décalage ! Ils ont sacrifié l'essentiel pour préserver le détail. Car l'essentiel c'est bien une Europe qui, fût-elle imparfaite, avance et empêche les catastrophes du 20ème siècle de se reproduire. Dès qu'ils sont mécontents les Français agitent leurs petits hochets sans se soucier un instant des conséquences de leurs actes. Cela fait penser à ces contes où le bébé d'un géant écrase des pauvres petits humains simplement en marchant. Les Français ne se sont pas montrés dignes de leurs doits. Or l'exercice d'un droit impose un devoir de responsabilité.

Et là les Français réitèrent leur exploit avec le droit de grève. Après

avoir paralysé l'Europe pendant des mois, pourquoi ne pas paralyser la France ? Ainsi une minorité impose ses vues à la majorité. Ne serait-ce pas un déni de démocratie ? Ce qui est sûr c'est qu'encore une fois les Français ont abusé de leur droit, sans se rendre compte des conséquences de leurs actes. Mon propos ne consiste pas à dire que les inquiétudes des cheminots pour leur avenir est illégitime, pas plus qu'au sujet de l'Europe les délocalisations représentaient une fiction, mais d'appeler à la mesure, à la responsabilité. Une personne responsable est une personne qui mesure la portée de ses actes. Les Français ont déçu, une fois encore.

Dans son livre *Comment guérir un fanatique*, Amos Oz explique que ce qui confère sa légitimité à une cause c'est non pas la raison pour laquelle elle est défendue mais la manière avec laquelle elle est défendue. Ainsi ce qui est important c'est moins ce que l'on défend que comment on le défend. Cette pourrait s'appliquer à l'exercice des droits en France.

Sebastien Mejean (E2)

Copé : pas de langue de bois à l'Assemblée

Qui est Jean-François Copé ? Ministre du gouvernement Villepin, aujourd'hui sans portefeuille ministériel, Jean François Copé recevait des étudiants de divers horizons fin octobre à l'Assemblée Nationale.

Car Copé est un grand communicateur. L'actuel Président du Groupe UMP à l'Assemblée Nationale, député de Seine-et-Marne et Maire de Meaux, pourrait-il être un empêchement de tourner en rond quant à la politique de Sarkozy ?

La rupture sarkozyste : un premier bilan ?

Revenant d'abord sur la rupture prônée par Nicolas Sarkozy, Copé met en avant l'enjeu stratégique et quasiment marketing que représentait cette notion.

Comment proposer une alternative à droite après deux mandats de Jacques Chirac ? Comment se positionner par rapport à une adversaire socialiste qui était manifestement pas assez préparée à la présidentielle ? En rompant avec le passé c'est-à-dire en osant parler vrai d'abord, en occupant tout le terrain ensuite.

Le plus dur reste à faire, ainsi de la réforme des retraites au-delà de la réforme des régimes spéciaux qui ne concernent au final que 5% de la population. Au final, la pertinence d'un premier bilan viendra fin 2008, pas avant.

La rupture en actions

Quel est alors le sens profond de cette notion de rupture ? À entendre

M. Copé, il se jugera à l'aune de trois éléments clefs: la valeur donnée au travail pour libérer la croissance, la réforme de l'Etat et des collectivités locales, et la manière dont on relèvera de l'enjeu du développement durable.

Ces questions sont abordées par les travaux des commissions Attali pour la libération de la croissance et Balladur sur la réforme des institutions. La première remporte son approbation sur son aspect « dérégulation » et son opprobre sur la suppression du principe de précaution. En somme une vraie avancée.

En revanche, il considère la deuxième comme une « réformette ». En effet, l'enjeu principal n'est pas l'interdiction du cumul des mandats ou l'instauration d'une dose de proportionnelle (qu'il refuse dès lors qu'elle nous renvoie à une instabilité type 4^e République).

C'est ici que la mission de Jean-François Copé comme président du Groupe UMP à l'Assemblée Nationale prend tout son sens. Copé veut tirer un maximum de son rôle de chef de président de Groupe à l'Assemblée pour faire entendre sa voix et donner une consistance à son poste.

L'avenir des parlementaires

En effet, le travail des députés est actuellement trop rébarbatif : alors que ceux de l'opposition sont dans une logique de blocage pour faire retarder le vote des lois, ceux de la majorité

sont passifs justement pour accélérer ce vote.

Il est donc en faveur des propositions de la Commission Balladur qui prônent l'augmentation des pouvoirs du Parlement. Ainsi serait dévolu aux parlementaires un rôle de contrôle actif du travail du gouvernement, par exemple sur le suivi des enveloppes budgétaires. On se rapprocherait des « hearings » américains, approche chère à M. Copé qui cherche toujours à comparer le fonctionnement politique français à celui des autres pays.

L'enjeu du militantisme étudiant

Aller chercher les électeurs de demain dans les banlieues, tel est aussi un leitmotiv de Copé. En lançant le site Génération France.fr (generationfrance.fr), au début de l'année 2007 c'est donc aussi vers ces potentiels électeurs qu'il se tournait. Le message de la majorité doit être entendu par tous ces électeurs de banlieue qui se désintéressent de la politique ou se tournent vers la gauche par défaut. C'est aussi ce qui explique son choix de faire sa carrière d' élu local dans une ville de « banlieue difficile », à Meaux.

Adrian Clevenot (E3)

Ségolène Royal où l'inconsistance socialiste

Redoutée par le Parti Socialiste pendant la campagne présidentielle, inévitable au soir du premier tour, l'humiliante défaite subie par Ségolène Royal a mis en exergue des déchirements internes trop longtemps refoulés par la gauche. Ce n'est pas tant la cruauté des chiffres, reflet implacable de la médiocrité de la candidate que la violence des réactions issues de son propre camp qui ont surpris. Mais celles-ci révèlent un mal beaucoup plus profond et inavouable.

C'est dans le relâchement de l'après campagne que les caciques déchus du Parti Socialiste de l'ancien temps expriment leur rancœur à l'égard de la candidate. Le plus souvent, au moyen de livres défouloirs qui dissimulent mal la haine et la méchanceté qu'ils éprouvent envers elle. Leur virulence croît avec feu le poids politique de leur auteur. Ce lynchage littéraire est digne des plus grands « déballages participatifs » jamais organisés.

Le premier opuscule est l'œuvre du Judas des temps modernes, Eric Besson qui publie en pleine campagne un gentillet « Qui connaît Mme Royal ? ». Plus qu'une salve contre la candidate, ce livre témoigne davantage de l'égarement et du complexe d'inutilité du jeune traître. La principale pique réside dans une réplique devenue mythique, où à propos de l'élection de la représentante socialiste, il affirme « ne pas la souhaiter pour son pays, la redouter pour ses enfants ».

Mais ses aïeux politiques font preuve d'une hostilité toute autre.

Claude Allègre, dont Ségolène Royal est la bête noire, publie La Défaite en chantant, un essai au vitriol sur la candidate. Il lui reproche notamment un ego surdimensionné, la compare à Mme Michu, la française médiocre, et donne du royalisme une définition cinglante mais implacable : « ce sont des gens dont l'ambition dépasse de beaucoup les capacités et qui l'assument en toute lucidité ». Ségolène Royal l'aurait même tellement dégoûté du PS qu'il ne reprendra pas sa carte...

Le grand vainqueur de la critique infamante est paradoxalement le plus défait des socialistes, qui coince la Madone dans L'Impasse. « Personnalité de second rang » qui ne dispose « ni des capacités humaines, ni des capacités politiques » pour prétendre à la fonction suprême, Ségolène Royal est violemment prise à partie. Le frustré de la politique châtie une nouvelle fois la damnée, qui s'en reconnaîtra « blessée » mais « temporairement ». Elle rétorquera bientôt : « Moi, j'étais qualifiée pour le second tour ». Voilà qui suffit à renvoyer le retraité sur son île de Ré pour son incontinence verbale !

Toutes les critiques publiées à son égard se rejoignent toutefois sur un point : elles semblent traduire une irrésistible volonté d'expulser du dogme socialiste ce rejeton bâtard qu'est le ségolénisme. Elles cherchent à exempter le parti socialiste, ses leaders et ses militants de la responsabilité collective qui est pourtant la leur. Elles veulent faire de la candidate « une erreur » dans l'histoire du parti, un incident, un courant populiste indésirable qui a

séduit l'opinion, tel un fascisme d'un nouveau genre. Même ses farouches partisans, ses soutiens de la première heure, les fanatiques du ségolénisme aujourd'hui la renient.

Pourtant, elle fut désignée par 60% des militants à la suite d'un débat interne « extraordinairement démocratique » dont la gauche s'est longtemps vantée. En pleine conscience, alors que ses défauts majeurs étaient connus et son incompétence manifeste les socialistes ont fait courir à la France le risque de lui confier le mandat présidentiel. En réalité, ils l'ont désignée car aucun leader, aucun programme ou ne serait-ce même qu'un fragment d'idée ne pouvait émerger de cet apparatus poussièreux et s'opposer sérieusement à Nicolas Sarkozy.

En cela, Ségolène Royal n'est que l'incarnation du néant socialiste actuel et du vide sidéral qui le constitue. La blâmer à présent est d'une lâcheté déconcertante : c'est renier le jugement souverain porté en novembre 2006, c'est mépriser la gravité de la démocratie, c'est humilier les français en vertu d'un sectarisme partisan. Mais c'est aussi cela, être socialiste aujourd'hui : c'est valider chaque jour un peu plus le propos cynique mais si réaliste de Jean-Pierre Raffarin, « être socialiste, c'est préférer son parti à sa patrie ».

Emmanuel Gay (E2)

Quand le législateur écrit l'histoire

On appelle lois mémorielles les quatre lois votées par le Parlement français depuis 1990 et qui ont pour objectif de lutter contre la négation de faits historiques avérés, tels que la Shoah ou l'esclavage, ainsi que d'opérer une reconnaissance symbolique de populations ayant souffert par le passé, tels que les Harkis ou les rapatriés. La première de ces lois, dite « loi Gayssot » du 13 juillet 1990 fait du négationnisme du génocide des Juifs un délit. En 2001, deux lois furent votées : celle du 29 janvier reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915, et celle du 21 mai dite « loi Taubira » reconnaît la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Ce n'est qu'avec la quatrième de ces lois qu'est apparu le terme de lois mémorielles. La loi du 23 février 2005 énonce la reconnaissance de la nation française envers les rapatriés ; le débat s'est ouvert au sujet du second alinéa de l'article 4 de cette loi, qui stipule : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. » Cet alinéa a été finalement abrogé par le décret du 15 février 2006, mais le débat a ressurgi quelques mois plus tard à propos d'un projet de loi visant cette fois à condamner la contestation de l'existence du génocide arménien, en complément de la loi de 2001 qui en reconnaissait l'existence.

On ne peut qu'approuver la

démarche qui tend à prévenir et condamner le négationnisme. Ces lois, qu'elles définissent ou non un délit, permettent aux associations de défense des communautés en question de se dresser juridiquement contre la discrimination, la haine, la violence. Cependant, le négationnisme ne doit pas être confondu avec le révisionnisme, démarche critique par excellence qui permet à l'historien d'approfondir une lecture de faits historiques à la lumière de nouvelles sources d'informations. Or, substituer la loi à l'histoire empêche tout travail a posteriori sur des faits encore vivement inscrits dans les mémoires, et met en danger la liberté même de l'historien. Ainsi une plainte, fondée sur la loi Taubira, a été déposée en juin 2005 contre M. Pétré-Grenouilleau qui précisait que les traites négrières étaient bien un crime contre l'humanité, mais pas un génocide, puisqu'elles ne visaient pas l'extermination d'un peuple. Le débat à ce sujet est aussi vif que vaste, mais doit avant tout rester ouvert.

Plus grave encore, ces lois banalisent une pratique de « guerre des mémoires » qu'on ne peut que déplorer. Chaque communauté ayant souffert par le passé tend à revendiquer une reconnaissance officielle de ses malheurs, sans compter que celle-ci peut être aisément instrumentalisée à des fins électoralistes. Là où la loi Gayssot voulait mettre en exergue l'universalité des victimes, une forme de mémoire concurrentielle s'installe. Ceci conduit par exemple un Dieudonné aux débordements que l'on connaît, fustigeant un « monopole » de la souffrance en

faveur des Juifs et au détriment des Noirs. La logique qui veut inscrire dans le marbre les souffrances passées de différentes communautés n'apaise rien, au contraire ; à un nécessaire travail de mémoire, elle substitue un devoir de mémoire qui conduit de fait, bien que ce ne soit pas son but initial, à des tensions intercommunautaires.

On peut et doit reconnaître et enseigner la gravité de ces faits historiques. Mais là où la mémoire et le législateur jugent, l'histoire explique et tente de comprendre. Dans un Etat libre, c'est ce travail historique qui permet un regard toujours critique sur le passé, et qui aide donc à appréhender les problèmes du présent avec plus d'acuité. C'est pourquoi, si la reconnaissance et l'enseignement des génocides et crimes contre l'humanité est nécessaire au sein de la nation, il ne faut que craindre la dérive qui tend à permettre au juge, non plus de condamner les attaques aux mémoires des victimes, mais de faire appliquer une prétendue bonne interprétation de l'histoire ; non plus de protéger des violences et des haines, mais de régenter la mémoire collective par rapport à une factice vérité historique.

Lucie Piolot (E1)

Mini traité, quel futur pour la construction Européenne ?

Une étape a récemment été franchie dans l'histoire de la construction européenne. Dans la nuit du 18 au 19 octobre à Lisbonne, où ils s'étaient rassemblés pour l'occasion, les vingt-sept chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont réussi à s'entendre sur un nouveau traité. Celui-ci sera signé le 13 décembre et comportera plusieurs avancées qui laissent envisager une efficacité renforcée des instances dirigeantes de l'Europe : il instaure une présidence nouvelle et stable qui remplacera les présidences semestrielles, avec l'élection pour le Conseil européen d'un président pour un mandat de deux ans et demi, une fois renouvelable. La nomination d'un haut représentant pourra favoriser l'émergence d'une politique étrangère européenne plus crédible et cohérente. La Commission évoluera également dans sa composition, puisque le nombre de commissaires ne correspondra plus au nombre d'Etats membres. Le Parlement européen aura plus de pouvoirs, et les systèmes de votes seront modifiés au sein du Conseil des ministres, où la majorité qualifiée - c'est-à-dire 55 % des Etats réunissant 65 % de la population -

s'imposera pour la plupart des décisions, une minorité de blocage devant comporter quatre Etats.

De longues négociations ont ainsi conduit à cet accord d'une grande importance. Néanmoins, les critiques légitimes dont celui-ci a rapidement fait l'objet ternissent l'éclat de ce qui pouvait passer pour une réussite incontestable.

Tout d'abord le Royaume-Uni a une nouvelle fois obtenu des dérogations qui l'autorisent à se tenir écarté des politiques de coopération judiciaire et policière, censées être intensifiées à l'issue de l'adoption du traité. Cet événement illustre à quel point l'Europe éprouve des difficultés à rester unie dans son esprit comme dans ses structures à mesure qu'elle s'efforce de s'étendre et de se consolider.

Ce fameux traité ensuite, après sa signature, devra être ratifié par l'ensemble des vingt-sept au cours de l'année 2008. Cette question de la ratification pose problème. Seule l'Irlande est tenue d'organiser un référendum, et il est à prévoir que la solution parlementaire sera la plus prise en compte par les Etats de l'Union, notamment par la France. C'est ici au nom d'un soi-disant pragmatisme politique que ce choix a d'ores et déjà

été fait dans notre pays, mais la remise en cause d'une telle décision s'impose à nombre de citoyens : c'est le peuple français qui, le premier, a refusé le traité constitutionnel, entraînant sa fin. Ne serait-ce pas une bonne chose que ce soit encore lui qui, directement, soit consulté et accepte ce qu'il avait rejeté il y a presque trois ans ? Une bonne chose sans doute pour la République. Et une bonne chose pour la légitimité démocratique de l'Union si d'autres pays nous suivent sur cette voie à travers l'Europe.

François-Xavier Desprez (E1)

D&V
Débat & Vous

Voyage au centre de la terre

En 2001, alors que George Bush et sa suite investissaient Washington, Karl Rove imaginait chasser les démocrates du pouvoir pour plusieurs générations. Presque sept ans plus tard, son parti traverse l'une des plus graves crises de son histoire. La gestion calamiteuse que fit Bush Junior de ce que Mitt Romney appelle « la plus grande entreprise du monde » a ouvert grande la voie à des démocrates qui n'en espéraient et n'en méritaient pas tant. A un an de l'élection du 44ème président des Etats-Unis d'Amérique, la donne du jeu politique a changé et le conservatisme fait face à de nouveaux défis.

Une erreur commune consiste à croire que l'administration Bush a creusé la tombe du mouvement conservateur, cette conception est erronée. L'Amérique possède toujours un extraordinaire réservoir de groupes anti-avortement, pro armes à feux, anti impôts et autres religieux, ces groupes donnent au mouvement une structure et un financement incomparable et constituent à la fois un appui, une voix et une réserve d'électeurs pour le parti Républicain. De récents sondages indiquent qu'un américain sur trois se considère comme conservateur contre un sur cinq se déclarant « liberal » (au sens où on l'entend aux Etats-Unis) et que près de 50% pensent que la guerre est le meilleur moyen d'assurer la paix dans le monde. A bien des égards, l'Amérique reste donc un pays unique où les républicains continuent de peindre la toile du paysage politique comme ils l'ont fait pendant les dernières décennies. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le passé du pays de l'oncle Sam, rares sont en effet les projets d'inspiration purement démocrate appelés à rentrer dans les livres d'histoire. Ce qui ressort des années Clinton, c'est la politique du « don't ask, don't tell », la remise à

l'équilibre du budget, l'échec de la réforme du système de santé (le bien connu « Hilary Care ») et l'ouverture à la mondialisation. Non pas que les démocrates soient inactifs, mais force est de constater que le Medicare et le Medicaid, tout deux datant de 1965, sont les dernières mesures d'envergures prises par le parti à l'âne. L'apparent soutien dont bénéficie actuellement le mouvement « liberal » n'est qu'un trompe l'œil, une impression renforcée par le passage du congrès sous la bannière démocrate ; interpréter l'impopularité de l'actuel gouvernement comme un basculement de l'Amérique à gauche revient à oublier que le Sénat et la Chambre des Représentants bénéficient de sondages encore moins flatteurs que la Maison Blanche (la côte de popularité de George Bush flottant autour de 30% et celle du congrès aux alentours de 25%). Les Américains n'ont pas donné les clés du Capitole aux démocrates, ils les ont simplement repris aux républicains. Les dernières décisions de la court suprême, rendant illégales certaines formes d'avortement et certains mécanismes de l'« affirmative action », sont là pour rappeler, si besoin est, que le conservatisme est inscrit au plus profond du marbre washingtonien.

Cependant, il est indéniable que le mouvement n'est pas sorti indemne du double mandat de Bush II, qu'en est il alors? L'élection à venir est elle, comme le pensent bon nombre d'observateurs, un échec annoncé pour les Républicains ?

Il est de mon avis que les valeurs conservatrices ne sont pas devenues fondamentalement impopulaires, il m'apparaît plutôt qu'elles ont été entachées par ceux qui les ont représentées et que les difficultés rencontrées par le mouvement sont en grande partie dues à des facteurs conjoncturels. Il semble également

qu'une distinction doit être faite entre le conservatisme tel qu'il est actuellement perçu et tel qu'il est réellement. Durant les dernières années, le conservatisme aura été associé à l'incompétence, aux scandales, aux tractations secrètes, aux lobbies et à leurs pratiques douteuses, à la gestion calamiteuse de la guerre en Irak et du cyclone Katrina ; or ni les scandales ni l'incompétence ne sont l'apanage des conservateurs. Ce que rejettent une partie des Américains ce n'est pas le conservatisme mais ses représentants et ses dérives récentes. Le véritable conservatisme, celui que Reagan disait fils du libéralisme, celui d'une politique étrangère intransigeante, celui d'un état aussi discret que possible, celui de la rigueur budgétaire et des impôts minimums jouit toujours d'un important soutien y compris parmi ceux ayant tourné le dos à l'administration actuelle. Durant ses années dans le Bureau Oval, George Bush aura trahi les véritables défenseurs du conservatisme Reaganien en piétinant deux de ses principes clé : la rigueur budgétaire et l'intervention minimum Washington. Ayant transformé un excédent budgétaire de \$86 milliards en un déficit de \$434 milliards et ayant augmenté significativement la taille et le rôle de l'état fédéral, l'actuel hôte de la Maison Blanche a déçu ceux qui l'avaient élu. D'où sa côte de popularité proprement abyssale que certains se plaisent à voir comme étant le signe d'un désaveu des Américains pour le conservatisme. En vérité, une part significative de ceux s'étant retourné contre le Président est constituée de conservateurs à la recherche de quelqu'un pouvant redonner au mouvement sa crédibilité, sa dignité, en un mot : le rendre à nouveau éligible. Il ne fait aucun doute que le départ de Mr Bush permettra aux cadres du mouvement de se regrouper et de relancer la formidable machine politique qu'était le Parti Républicain. Une fois

... Voyage au centre de la terre

jetés par-dessus bord les jusqu'aboutistes à la compétence et au bon sens limités ayant ruiné sa réputation, le GOP - Grand Old Party - pourra se défaire de l'image d'extrémiste dont il souffre actuellement et reprendre la main sur des sujets tels que la sécurité sur lesquels les sondages montrent que les démocrates sont à ce jour jugés plus crédibles. Mais le chemin est encore long, pour regagner le crédit perdu et s'adapter aux changements de l'opinion publique, le parti devra sortir de ce que l'hebdomadaire *The Economist* appelle les « 3G » : Gays, Guns & God. Les récentes enquêtes indiquent une préoccupation croissante des Américains pour l'économie et les disparités sociales, pour répondre aux attentes des électeurs sur ces thèmes, les candidats Républicains doivent à tout prix éviter de s'enfermer dans des débats sur les « 3G ». Ces sujets ont en effet perdu beaucoup d'importance aux yeux d'une majorité d'Américains. Dans un contexte où la crise financière a jeté des milliers de personnes hors de chez elles, où le bilan de la guerre en Irak s'alourdit chaque jour sans résultats apparents, où 47 millions d'Américains n'ont pas d'assurance santé et où l'économie ne parvient pas à retrouver le dynamisme qu'elle connaissait avant le 11 Septembre, il est compréhensible que la législation concernant les armes à feu, l'avortement ou l'union des homosexuels ne figurent pas vraiment en tête des priorités. La question est désormais de savoir si une fois passée les primaires durant lesquelles flatter la base la plus conservatrice du parti est (bien malheureusement) indispensable, les républicains sauront changer de discours et donner une nouvelle impulsion à leur campagne, la réponse semble être oui et ce pour deux raisons principales.

Premièrement, il semble évident que le candidat Républicain à la

Maison Blanche s'appellera Mitt Romney ou plus probablement Rudy Giuliani, or ces deux hommes bénéficient d'une remarquable réputation de gestionnaire, l'un en sa qualité d'ex-président du comité d'organisation des JO d'hiver de Salt Lake City et l'autre en tant qu'ancien maire de New York, sur laquelle ils choisiront sûrement de capitaliser.

Deuxièmement, l'un et l'autre sont loin d'être d'impeccables conservateurs sociaux, Giuliani est un ex-démocrate sensible aux droits des homosexuels, il défend le libre choix en ce qui concerne l'avortement et sa vie personnelle mouvementée ne lui donne pas une place privilégiée dans le cœur des plus religieux (il en est à son troisième mariage et est en mauvais termes avec ses enfants), il est donc fort peu probable qu'il prenne le chemin que Bush avait suivi en 2000 et 2004 (il avait fait de la morale et des valeurs chrétiennes deux des piliers de sa campagne). Romney quant à lui cultive une image de girouette, il fit campagne pour le poste de Gouverneur du Massachusetts en se déclarant « Pro Choice » et en faveur de l'égalité des droits entre homosexuels et hétérosexuels avant de changer récemment de position pour la campagne présidentielle, sa crédibilité sur ces sujets est de fait limitée. Pour les démocrates, l'opportunité est donc belle de ravir aux républicains une partie de leur électorat traditionnel. Hillary Clinton l'a bien compris et s'emploie à séduire la droite religieuse en déclarant penser que la décision d'avorter est « désastreuse » et en multipliant les allusions à Dieu. La fuite que causera cette OPA démocrate sera cependant largement compensée, la personnalité moins inquiétante et l'image moins extrême, plus pragmatique et plus compétente de Romney et Giuliani permettra en effet à celui d'entre eux qui

sortira vainqueur des primaires d'aller chercher une part des électeurs indépendants que les démocrates attirent peu mais que l'accent mis par les Républicains sur le conservatisme social rebutait jusqu'alors.

Enfin, la troisième raison a un nom : Hillary Clinton. La présence quasi certaine de l'ex First Lady dans la course finale pourrait bien transformer ce qui devait être un référendum antirépublicain en un référendum anti-Clinton. La sénatrice de New York possède en effet une capacité à rassembler les américains contre son nom que seul George Bush peut surpasser. Les enquêtes d'opinion la créditent de 50% d'opinion positives contre 47% d'opinions négatives et de nombreux indépendants n'ont aucune confiance en elle. Souvent jugée manipulatrice, froide, populiste, hypocrite et bien trop à gauche, son impopularité inquiète jusque dans les rangs de son propre parti qui craint qu'elle ne transforme un succès annoncé en un échec qui représenterait une réelle humiliation pour les démocrates. Or, en développant leurs idées sur des sujets tels que l'immigration, le système de santé et l'éducation, les républicains pourront perdre leur image de parti guidé par l'idéologie plus que par le bon sens, décrédibiliser Clinton et exploiter son impopularité auprès d'une partie de l'électorat.

Il semble donc que, contrairement à une idée largement répandue, la course au pouvoir présidentiel soit loin d'être courue et ceux s'étant fait un malin plaisir d'enterrer les Républicains devront, j'en suis convaincu, revoir leur copie. Ceux pour qui le conservatisme n'est plus, constateront quant à eux que c'est la diversité des formes qu'il peut prendre qui fait sa force.

Kévin Gentle

Présentation

Débat et Vous (D&V) est l'association de débats de référence à l'ESSEC.

Débats sur des sujets politiques et sociétaux en amphi, émissions de radio où D&V invite des personnalités politiques, publication d'un Journal (Opinions) où chacun peut écrire un article, il y en a pour tous les goûts.

D&V propose aussi aux élèves en partenariat avec les professeurs de langue de s'initier et de participer au Debating, sport rhétorique anglo-saxon, désormais implanté dans toutes les grandes universités et écoles dans le monde.

Débat et Vous est une jeune association, qui fêtera ses deux ans à la prochaine rentrée.

Si tu souhaites t'impliquer à fond dans la vie associative à l'ESSEC, réaliser des projets ambitieux dans l'école, acquérir rapidement des responsabilités au sein de l'assoce, SOIT LE (LA) BIENVENU(E).

Débat

Le pôle débat, comme son nom l'indique, organise des débats entre ESSECs sur des thèmes sociétaux et politiques qui touchent à des grands enjeux contemporains. Cette année, avec l'élection présidentielle et les législatives, de nombreux débats ont été organisés pour échanger sur les grands enjeux de l'élection présidentielle.

Si la politique t'intéresse, si tu es passionné(e) par les grands problèmes de la société française, ou même par l'actualité internationale, rejoins-nous et vient participer aux débats que nous organisons tous les mois. Liberté de ton, écoute, réflexion, échange sont les maîtres mots de nos joutes oratoires.

OpinionS

Afin de faire vivre le débat sous toutes ses formes, le journal **OpinionS** a été créé par Débat & Vous en Mars 2006. Le premier numéro a été publié en Avril 2006.

OpinionS vit de l'implication des membres de D&V. Si tu aimes échanger des idées et exprimer ton point de vue par écrit, nous avons besoin de toi pour rédiger des articles (un par mois). Si tu suis particulièrement l'actualité internationale, nous avons besoin de toi pour rédiger un petit "bloc-note" mensuel qui résumerait les faits marquants du mois de l'actualité internationale.

Pour résumer, si tu veux t'impliquer dans ce projet qui vise à diffuser le plus largement possible une tribune étudiante de qualité et non orientée sur le campus, **nous avons besoin de toi !**



Debating

Le debating est une forme de concours d'éloquence en anglais. Il prend la forme d'un débat sur un sujet posé à l'avance, qui voit s'affronter deux blocs antagonistes composés en général de deux équipes de deux personnes. Les débatteurs sont jugés tant sur la forme donnée à leurs idées, le fond, que sur leur éloquence et souvent leur humour.

Débat et Vous a lancé cette année le debating à l'ESSEC et à organiser un tournoi international à Paris (le Paris IV) avec trois écoles d'ingénieurs. Tout le monde peut aussi assister aux sessions de debating qui se déroulent au sein même de l'ESSEC. Les meilleurs débatteurs pourront ainsi défendre les couleurs de leur école dans les nombreux tournois internationaux. Une expérience unique !

A partir de l'année scolaire 2007, l'équipe pédagogique propose en lien avec D&V un cours de debating en MBA et une initiation au debating pour les étudiants de première année.



« Des Hauts et Débats—Rêve FM »

Des Hauts et Débats

Est la nouvelle émission de radio réalisée par des membres de Débat & Vous sur la radio de l'ESSEC, RÊVE FM. Tous les 15 jours, nous invitons une personnalité de la vie politique locale pour échanger sur des thèmes qui touchent à la vie politique nationale. L'émission a d'ores et déjà reçu sénateurs et députés pour parler de l'élection présidentielle.

La responsabilité de ce pôle de D&V serait entièrement confiée à un EI membre de l'assoce, donc libre à vous de former une équipe et de décider de vos sujets d'émissions !!!!!

